



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 31 mars 2004 — N° 56

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Legault (Rousseau) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec déplore les différentes hausses de tarifs décrétées par le gouvernement libéral.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Legault (Rousseau).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

31 mars 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, adresse au président une demande de directive concernant la validité d'un mandat spécial émis par le gouvernement le 25 février 2004 et l'impact de ce mandat sur le processus d'étude des crédits budgétaires par l'Assemblée nationale.

M. le Président prend la demande en délibéré.

À 12 h 37, M. le Président suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Bellemare, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec concernant le calcul du montant de la pension des juges.

(Dépôt n° 775-20040331)

31 mars 2004

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Conseil de la famille et de l'enfance.

(Dépôt n° 776-20040331)

—————

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Une modification à l'Entente entre le gouvernement du Québec et les conseils de bande d'Odanak et de Wôlinak concernant la pratique des activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

(Dépôt n° 777-20040331)

—————

M. le Président dépose :

Une lettre, en date du 31 mars 2004, qu'il a reçue de M. Charest, premier ministre, concernant la nomination de M. Jean-Pierre Paquin, député de Saint-Jean, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de Mme Sarah Perreault, députée de Chauveau, à compter du 31 mars 2004.

(Dépôt n° 778-20040331)

M. Sirros, premier vice-président, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

31 mars 2004

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 18, 23, 24 et 25 mars 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 21 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants
(Dépôt n° 779-20040331)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 mars 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 21 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 780-20040331)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 360 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des pépinières publiques au sein du réseau public.
(Dépôt n° 781-20040331)

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 428 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services offerts au Centre hospitalier d'Amqui.
(Dépôt n° 782-20040331)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

31 mars 2004

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Legault (Rousseau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec déplore les différentes hausses de tarifs décrétées par le gouvernement libéral.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 61 en annexe)

Pour : 42 Contre : 65 Abstention : 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les auditions dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec.

Motions sans préavis

M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise du commerce de détail qui se tiendra du 4 au 11 avril 2004.

31 mars 2004

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Delisle (Jean-Talon), Mme Maltais (Taschereau) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le décès de Mme Françoise Gamache-Stanton et offre ses sympathies à sa famille et à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Leblanc (Beauce-Sud) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite Gesti-Faune, un réseau de trois pourvoiries corporatives, dont le Domaine du Lac Portage dans Beauce-Sud, pour avoir remporté le titre de « Meilleur livre de recettes au monde, toutes langues confondues » dans la catégorie Meilleur sujet unique, avec son livre *Gastronomie et Forêt*. Il s'agit d'une première mondiale pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

31 mars 2004

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

M. Sirros, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à l'étude des modifications aux règlements électoraux, conformément à l'article 550 de la *Loi électorale*.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée procède à l'adoption du quart des crédits, en vertu des articles 280 et 281 du Règlement, et ce, selon les modalités suivantes :

QUE, dès l'adoption de la présente motion, l'Assemblée se constitue en commission plénière ;

31 mars 2004

QU'à partir de maintenant, et ce, pour une durée de 60 minutes, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale échange avec les députés de l'opposition ;

QU'immédiatement après, et ce, pour une durée de 90 minutes, le ministre de la Santé et des Services sociaux échange avec les députés de l'opposition ;

QU'ensuite, et ce, pour une durée de 90 minutes, le ministre de l'Éducation échange avec les députés de l'opposition ;

QU'ensuite, et ce, pour une durée de 60 minutes, la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme échange avec les députés de l'opposition ;

QU'immédiatement après le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2004-2005 ;

QU'immédiatement après la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport ainsi que sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au 1^{er} alinéa de l'article 281 du Règlement ;

QU'enfin, et ce, conformément au 2^e alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue pour que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes ;

QUE les remarques préliminaires concernant chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient réparties de la façon suivante : cinq minutes à chaque groupe parlementaire et deux minutes aux députés indépendants ;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

31 mars 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière pour l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 2004-2005, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

La commission plénière étudie les crédits provisoires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Le débat terminé, les crédits provisoires pour l'année financière 2004-2005 sont adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 10 595 983 175,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2004-2005, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 43, Loi n° 1 sur les crédits, 2004-2005 ;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté ;

QUE le projet de loi soit adopté.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 43, Loi n° 1 sur les crédits, 2004-2005, est adopté.

31 mars 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2004-2005, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

Cette motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} avril 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 20 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} avril 2004, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 31 mars 2004, à 21 h 30, à Québec, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 43 Loi n° 1 sur les crédits, 2004-2005

Le Président

MICHEL BISSONNET

31 mars 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault (Rousseau) présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 61)

POUR - 42

Arseneau	Côté	Legendre	Simard
Beaudoin	Cousineau	Léger	St-André
Bédard	Deslières	Lelièvre	Thériault
Boisclair	Dion	Lemieux	<i>[Masson]</i>
Bouchard	Dionne-Marsolais	Létourneau	Tremblay
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Maltais	Valois
Boucher	Dufour	Marois	Vermette
Boulerice	Dumont	Pagé	
Bourdeau	Grondin	Papineau	
Caron	Harel	Picard	
Champagne	Landry	Pinard	
Charest	Legault	Richard	
<i>[Rimouski]</i>	<i>[Rousseau]</i>	Robert	

CONTRE - 65

Auclair	Cholette	Lafrenière	Pelletier
Audet	Clermont	Lamquin-Éthier	Perreault
Bachand	Corbeil	L'Écuyer	Reid
Beauchamp	Couillard	Legault	Rioux
Béchar	Courchesne	<i>[Chambly]</i>	Séguin
Bellemare	Cusano	Lessard	Soucy
Bergman	Delisle	Loiselle	Théberge
Bernard	Després	MacMillan	Thériault
Bernier	Dubuc	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Blackburn	Dupuis	Marsan	Tomassi
Bordeleau	Fournier	Mercier	Vallières
Boulet	Gabias	Morin	Vien
Brodeur	Gagnon-Tremblay	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Chagnon	Gauthier	Mulcair	
Charest	Gautrin	Normandeau	
<i>[Sherbrooke]</i>	Hamel	Ouimet	
Charest	Houda-Pepin	Paquet	
<i>[Matane]</i>	Jérôme-Forget	Paquin	
Charlebois	Kelley	Paradis	

31 mars 2004
